Régionalisation: une ambition sans vraie concertation

La semaine dernière à Trouville, une douzaine de salariés de Caen et autant de Rouen a eu la chance d'assister à un séminaire dit « éditorial participatif ». Ce dernier s'est transformé en formation ... Formation, ou plutôt « initiation » au « journalisme de solution », au fonctionnement du site internet « Konbini (site d'information internet) », aux nouvelles écritures, ou encore aux risques liés au changement climatique ... De quoi nous préparer au futur d'une télévision idéale ! Autrement dit, toutes les choses que l'on rêverait de faire, si on en avait les moyens !!

Multiplier la production par trois avec autant voire moins de moyens !.. Une politique engagée il y a plusieurs mois qui va notamment trouver sa traduction en janvier prochain avec **un nouveau créneau de diffusion quotidien à partir de 18h30, soit 20 minutes de production supplémentaires ...**

A la veille de cette nouvelle augmentation de nos programmes, **FO regrette que les salariés de France 3 Normandie dans leur ensemble, n'aient aucune information précise sur le projet à venir.**

On s'interroge: seront-ils associés pleinement à la vie de l'entreprise en apportant leurs idées et leur expérience de la télévision régionale ? Quels seront les moyens humains et techniques engagés pour assurer cette nouvelle tranche ? **Force Ouvrière demande une meilleure concertation avec les salariés pour l'avenir des antennes normandes, et des réponses sur les conditions de réalisation d'un surcroit d'antenne dans un contexte de fabrication déjà très tendu.**

Autre interrogation: qu'en est-il dans le reste du réseau France 3 ? De quelle façon est abordée la régionalisation par les autres directions régionales ? Procèdent-t-elles à une sensibilisation identique des personnels ? Ou France 3 Normandie est-elle pilote dans cette sensibilisation de façade ?

Afin de rassurer les salariés sur le cap de la régionalisation, **la direction qui ne saurait s'exonérer de ses obligations en matière de santé et de qualité de vie au travail doit apporter des réponses concrètes sur les moyens de ses ambitions.**

Paris, le 19 octobre 2020